



UNION INTERPARLEMENTAIRE
110^{ème} Assemblée et réunions connexes
Mexico, 15 - 23 avril 2004



CL/174/C.1
15 janvier 2004

CONVOCAATION

174^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE Mexico, 19 et 23 avril 2004

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 174^{ème} session au *Centro de Convenciones del Sheraton Centro Histórico de la Ciudad de México*, à Mexico.

Le Conseil directeur tiendra le lundi 19 avril à 9 heures une première séance brève qui sera essentiellement consacrée à l'examen d'éventuelles demandes d'affiliation ou de réaffiliation à l'Union. La deuxième séance aura lieu le vendredi 23 avril, de 10 heures à 13 heures environ, et de 15 heures à 16 heures.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 18 avril 2004 au plus tard afin que le Secrétariat puisse mettre à jour la liste des membres du Conseil directeur dans le Répertoire des Membres de l'Union.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

* Sous réserve que sa représentation au Conseil directeur soit mixte (cf. Article 1.2 du Règlement du Conseil directeur)

2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 241^{ème} session, est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.

2. Approbation du compte rendu de la 173^{ème} session du Conseil directeur

Les membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 173^{ème} session (CL/173/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 174^{ème} session.

3. Propositions pour l'élection du Président de la 110^{ème} Assemblée

4. Questions relatives aux Membres de l'UIP

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres

Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.

5. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 173^{ème} session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Conseil directeur sera saisi du rapport du Président sur ses activités et oralement informé des activités du Comité exécutif.

6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 2003

Le Conseil directeur sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 2003.

7. Rapport sur les récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP

Le Conseil directeur sera saisi de rapports sur :

- a) le Panel parlementaire dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information;
- b) le Séminaire à l'intention des présidents et membres des instances parlementaires pour les droits de l'homme.

8. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil directeur entendra un rapport d'étape sur la coopération entre l'Union et le système des Nations Unies.

9. Deuxième Conférence des Présidents des Parlements nationaux

Le Conseil directeur entendra un rapport sur la première réunion du comité préparatoire de la Conférence.

10. Résultats financiers de l'exercice 2003

Le Conseil directeur sera saisi du rapport des vérificateurs des comptes de l'Union pour 2003.

11. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires**12. Activités des comités et autres organes**

Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants :

- a) Réunion des femmes parlementaires
- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Réunion des représentants des parties au processus de la CSCM
- d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- e) Groupe des facilitateurs pour Chypre
- f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

13. 111^{ème} Assemblée (Genève, septembre - octobre 2004)

Le Conseil directeur approuvera la liste des organisations et autres instances invitées à suivre les travaux de l'Assemblée en qualité d'observateur.

14. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

Le Conseil directeur passera en revue le calendrier de réunions prévu au programme de l'Union et examinera toute proposition d'activité future.

15. Election au Comité exécutif

(Cf. Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire un membre en remplacement de Mme Pia Larsen (Danemark) dont le mandat expire au moment de la 174^{ème} session du Conseil directeur.

16. Amendements aux Statuts et Règlements

Le Conseil directeur sera invité à approuver des amendements aux Articles 10.3 et 15c) des Statuts.

3. POINTS SUPPLEMENTAIRES

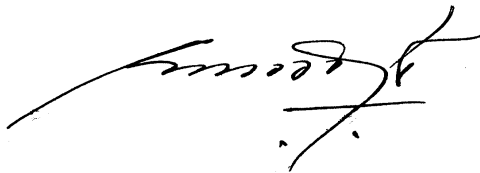
Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur pareille requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'Union au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Sergio PAEZ VERDUGO
Président
de l'Union interparlementaire



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire